

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex
Tél. : 03 88 20 01 70 - Fax : 03 88 20 39 87
communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2025/64

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4 et L 2231-1

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,
CONSIDERANT le diagnostic des façades de l'église Notre Dame nécessitant l'installation d'une nacelle PL par l'entreprise MEDIACO pour le compte de l'entreprise Chanzy Pardoux, à Mundolsheim,

a r r ê t e

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement comme suit :

IMPASSE NOTRE DAME

Ajouter Réglementation 4.03.05

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE
« GENANT »

Le 19 septembre 2025 : Stationnement interdit sur les places le long de l'église

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

Du 15 au 23 septembre 2025 : route barrée entre 8h et 17h

Article 2 : En cas d'intempéries ou d'impondérables techniques, les mesures du présent arrêté pourront être prorogés ou reportés en fonctions des conditions d'intervention des entreprises.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise MEDIACO.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Eurométropole de Strasbourg, service circulation,
- Entreprise Chanzy Pardoux
- Affichée sur le site internet de la commune le 05/09/2025



Fait à Mundolsheim, 04 septembre 2025
Béatrice BULOUE

Maire de Mundolsheim